

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 mars 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL - M. ROUVIER – L. FABRE - J. LAFAGE - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD

Absents représentés : G. REQUENA par C. BRISSEOIS - S. SENEGA-SANCHEZ par S. BASSI-ALLEMAND - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absente : MC. FABRE DE ROUSSAC

14. Subventions 2019 (compléments)

Vu la commission en date du 14 mars 2019,

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter le versement des subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2019	
ASSOCIATION	PROPOSITION COMMISSION 2019
AACIM Marseillan la Belle	8 500 €
ANACR	350 €
Aviron marseillanais	1 150 €
Boxing Club de Marseillan	950 €
BTP CFA Aude	175 €
CMA	404 €
Cercle de Voile	2 000 €
Club Occitan de Karaté	6 200 €
Handi Thau Acces	1 500 €
La Lance Olympique	13 000 €
<u>Total</u>	34 229 €

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le M

Envoyé en préfecture le 09/04/2019
Reçu en préfecture le 09/04/2019
Affiché le 09/04/2019
ID : 034-213401508-20190326-DEL19_03_26_14-DE

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Accepte le versement des subventions suivantes

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves MICHEL', written over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLE' around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff and a star, with the number '17' at the bottom. The seal is stamped in blue ink.